

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 AVRIL

Election sénatoriale du 19 avril

J. MERLET

Ancien Préfet de Maine-et-Loire,
Ancien Député

La presse « fin de siècle »

Nous avons reproduit plusieurs fois des extraits des aménités qu'échangent depuis près d'un mois quelques journaux républicains, le *XIX^e Siècle*, le *Journal*, le *Petit Journal*, la *Co-cardre*, etc.

Ils passent leur temps à se jeter à la tête des accusations de chantage, de faux, d'escroqueries et pis encore ; le *Petit Journal* qualifie M. Portalis de « bandit, voleur, criminel... » et le *XIX^e Siècle* traite l'organe de MM. Marinoni et consorts de « journal des pickpockets ».

Cette guerre de petits papiers donne une idée de ce qu'est, en cette fin de siècle, une certaine presse parisienne, et souvent celle qui affiche les opinions républicaines les plus caractérisées. On se demande ce qui a pu provoquer cette lessive. Evidemment il y a des dessous qui échappent à nous autres pauvres bons gens de province, et il est probable que dans ce qu'on ne voit pas il se trouve beaucoup de choses aussi malpropres que dans celles qu'on nous montre.

Ces querelles et ces révélations laissent parfaitement froids la plupart des confrères, M. Portalis n'est abandonné ni par ceux-ci ni par ses collaborateurs, et on en donne une raison.

Mais il y en a d'autres, et la principale est que, à part quelques journaux à clientèle assise ou à grand tirage, le plus grand nombre est obligé pour subsister de faire argent de tout, de ses opinions comme de son silence, de ses indignations comme de ses réclames.

Je me souviens que Rochefort, un jour, dans *l'Intransigeant*, pour démontrer que nombre de feuilles touchent des subsides aux fonds secrets, calculait qu'il faut à un journal qui se vend 5 centimes l'exemplaire un tirage de 20,000 pour joindre les deux bouts. La plupart des journaux parisiens se vendent aujourd'hui 5 centimes, et combien ont ce tirage ? Et les fonds secrets ne suffisent pas à les entretenir tous ; il leur faut d'autres sources de bénéfices, et par cela même d'autres opérations que la politique plus ou moins ministérielle.

Le chantage est, paraît-il, très avantageux, plus lucratif et moins dangereux que la diffamation.

La chronique judiciaire enregistrait mercredi encore la condamnation pour ce délit, par la 9^e chambre, du sieur Besse, à trois mois de prison et 4,000 fr. d'amende.

Eugène Besse faisait au *Gil-Blas* une série d'articles sur les usuriers. Il pensa bientôt, dans sa juste indignation contre les hommes d'argent qui dépouillent la jeunesse, à leur faire payer leurs méfaits, et voici ce qu'il in-

Le 23 février dernier, il se rendit chez un nommé Langlois et lui demanda 3,000 fr. pour ne point lui donner place dans la galerie des usuriers.

M. Langlois lui répondit qu'il réfléchirait à cette proposition, et le pria de repasser le lendemain à six heures du soir.

Le lendemain, Besse était exact et il fut reçu par M. Langlois :

« — J'ai réfléchi, dit le banquier, et je veux bien vous remettre 2,500 fr. Mais je ne veux pas que vous puissiez recommencer. Vous allez me faire un reçu constatant que j'achète votre silence. »

Besse refusa de signer ce reçu.

« — Mais c'est du chantage, » lui dit M. Langlois.

« — Appelez la chose comme vous le voudrez, répondit l'inculpé, mais donnez l'argent. »

Le banquier le mit alors à la porte. Il avait eu le soin de cacher derrière un rideau de son cabinet deux de ses amis.

Quand ce ne sont pas les directeurs de journaux qui usent de ces procédés, ce sont les comparses. Ils sont si peu payés et les exigences de la vie sont si grandes ! Quelquefois ce sont les deux à la fois.

Voilà qui fait voir sous un jour nouveau le rôle de la presse ; voilà qui ôtera leurs illusions à bon nombre de bourgeois qui lisent dévotement les gazettes de la grand'ville.

JULES ROUXEL.

LE « BLOC »

Peu de « mots » ont eu une fortune aussi rapide que celui lancé à la Chambre dans la discussion au sujet de l'interdiction de *Thermidor* : « La Révolution est un bloc ». M. Saint-Genest explique dans le *Figaro* ce que c'est que ce fameux bloc :

« M. Clémenceau monte à la tribune, et dit crânement : « Respect au bloc révolutionnaire » ; et quand on lui demande ironiquement ce que c'est, il dit : « Le voilà ! » Car on le distribue maintenant, le bloc, vous pouvez l'acheter pour deux sous. C'est une espèce de temple sur les marches duquel les grands hommes de la Révolution sont étagés dans les costumes les plus divers et les poses les plus variées.

« Danton, adossé à une colonne, sourit à Vergnien... il lui a coupé la tête, mais ça ne fait rien. Robespierre, un bouquet à la main, regarde avec tendresse les montagnards et Danton... il leur a coupé la tête, mais ça ne fait rien. Tallien, couché sur les marches du temple, semble admirer Robespierre... il lui a coupé la tête, mais ça ne fait rien... M. Clémenceau vous dit de ne pas vous arrêter au détail, de voir l'ensemble. C'est comme un bouquet de fleurs qu'il vous donne à respirer. Vous devez prendre le bouquet tout entier et ne pas discuter sur chaque tige.

« Dans une autre partie de ce Panthéon, vous voyez Cavaignac, Barbès, Gambetta, qui, eux aussi, ont je ne sais quoi de bienveillant dans l'attitude et de tendre dans le regard qui rappelle les pères sensibles de 92.

« Cavaignac a fait condamner Barbès au bagne, Barbès a voulu tuer Jules Favre, Jules Favre a fait exiler Ledru-Rollin, Ledru-Rollin a condamné M. Thiers, M. Thiers a fait tuer Delescluze, lequel avait proscrit Jules Simon, qui a ensuite voulu jeter Gambetta dans la Gironde : tous se sont mutuellement fusillés, déportés, emprisonnés, diffamés, outragés... Mais là encore, M. Clémenceau vous explique que ce qu'ils se sont fait entre eux ne vous regarde pas, que cela vient du souffle révolutionnaire qui les poussait un peu trop fort et que vous devez simplement vous incliner devant la grande famille républicaine. »

Voilà le bloc, et M. Saint-Genest ne le trouve certes pas bête ! Ce qu'il y a de bête, dit-il, ce sont les pauvres modérés qui suivent M. Clémenceau, tout en ayant une peur affreuse de la Révolution.

Le Testament du prince Napoléon

Les exécuteurs testamentaires du prince Napoléon sont partis hier pour Prangins.

Une résolution définitive doit être prise aujourd'hui concernant diverses dispositions du testament.

Comme nous l'avons dit dès le premier jour, le prince Louis refuse absolument tout avantage en sa faveur et s'oppose entièrement à toute publication des papiers de son père dont il est devenu propriétaire.

Le testament est écrit d'une écriture ferme et tout entier de la main du Prince. Il comprend à la fois le testament privé et le testament politique.

La princesse Clotilde, dont le dévouement et l'abnégation pendant la maladie du prince Napoléon ont été admirables, n'est pas elle-même exempte de blâme dans ce document. Le Prince, qui l'avait, depuis 1872, tenue éloignée de France, lui reproche de l'avoir abandonné au moment de la lutte et dans les temps où sa présence lui était le plus nécessaire.

Ces injustes reproches, que le Prince a laissé subsister dans son testament, alors que la conduite récente de la princesse Clotilde semblait devoir modifier profondément à son égard les sentiments de son mari, ont produit la plus pénible impression.

Tout en larmes, le prince Louis s'est jeté dans les bras de sa mère et de son frère comme pour protester contre les déplorables erreurs du document où le prince Napoléon résumait ses injustes ressentiments.

Le jeune Prince est d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit dès le premier jour, résolu à ne tenir aucun compte des volontés inacceptables de son père, non seulement sur le terrain politique, mais encore en ce qui concerne le testament privé. Ceux qui ont eu l'honneur de connaître le prince Louis et qui ont pu apprécier la droiture de son caractère, étaient bien persuadés qu'il n'accepterait pas, dans toutes ses dispositions, ce testament qui lèse non seulement le prince Victor dans ses droits de fils, mais encore la princesse Clotilde et la princesse Letitia elle-même qui s'est toujours montrée fille si dévouée et si affectueuse. Si le prince Louis

accepte ce testament tel qu'il est rédigé, c'est afin d'éviter des complications légales, infinies, mais il se réserve de faire de la fortune et des biens qui lui sont légués un partage égale entre sa mère, son frère et sa sœur et de rétablir la justice et l'équité méconnues par son père.

On a paru se demander qu'elle pourrait être en cette circonstance l'attitude des exécuteurs testamentaires. Il nous semble assez difficile qu'ils puissent contester au prince Louis de faire de l'héritage qu'il accepte l'usage qu'il lui conviendra d'en faire après coup et au sujet duquel le testament ne renferme aucune clause restrictive.

Seul maître de ses actions, le prince Louis peut agir selon son cœur.

Nouvelles du Tonkin

Voici les dernières nouvelles apportées par le *Calédonien* :

« On signale encore des rencontres entre miliciens et pirates.

« Dans un engagement assez vif qui a eu lieu dans le Ban-Hyen-Yen, les gardes civiques ont eu plusieurs tués et blessés.

« Deux compagnies de renforts furent envoyées de Bac-Ninh pour cerner les pirates ; mais ceux-ci s'étaient enfuis, après avoir subi des pertes sensibles.

« La bande de Tongbué qui pendant trois heures a lutté contre nos détachements dans le village de Phuong-Dao n'a pas été détruite. Elle a pu s'enfuir laissant 15 morts, des armes et des munitions. De notre côté, nous avons eu quelques blessés.

« Dans une autre région, à l'ouest de Cao-Bang, la colonne Prétit a rencontré une vigoureuse résistance de la part des bandes du Luc-Ku.

« *L'Avenir du Tonkin* affirme qu'en ce moment le poste de Phu-Anh-Binh, sur le Song-Chai, est entouré par une bande très forte de pirates armés de fusils à tir rapide, qui lui rend tout mouvement et toute communication impossibles.

« Une autre bande, ajoute le même journal, est fortement retranchée à Yen-Lan, ancien poste occupé par nos troupes, et menace d'attaquer Cho-Bo, Cam-Thé et Hong-Hoa. Dans cette dernière localité, les Européens avaient été invités à se concentrer à la résidence.

L'Avenir du Tonkin dit :

« Le journal officiel de la colonie annonce qu'une vente aux enchères, comprenant 2,132 ceinturons, cartouchières et bidons, a eu lieu à Haiphong le 26 février. Quelques jours auparavant, des effets militaires français avaient été vendus en pleine rue Colbert.

« Ces effets ayant été vendus aux enchères, nul doute que la sérieuse clientèle qui a si bien soigné les frères Roque pendant quelques mois ait songé à envoyer un de ses délégués pour profiter de l'occasion.

« C'est un moyen de laisser équiper les pirates comme nos soldats pour nous laisser mieux surprendre à la faveur de leur déguisement. On a été très surpris à Haiphong de la légèreté de cette mesure. »

Le même journal, parlant de la soumission du chef pirate Ba-Ky qu'on a acheté, écrit :

« Et dire qu'avec beaucoup moins que les huit à neuf mille francs par mois que nous allons consacrer à nous faire rejeter du pays on aurait pu établir de nombreux postes militaires sérieux qui auraient tenu ces pirates sous une main de fer.

» Mais l'aveuglement est tel à cette heure qu'il est impossible à ceux qui nous administrent de voir le gouffre où ils nous mènent, et que, tant que le cataclysme n'aura pas éclaté, l'on s'acharnera, non seulement à armer nos ennemis, mais encore à demander le rapatriement des bataillons, qui pourraient nous tirer d'embarras. »

Soixante pirates d'une autre bande dont le chef s'est soumis il y a quelques mois viennent de se rendre sous condition d'une indemnité de cinquante francs par tête. C'est décidément un système.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 avril 1891.

L'activité laisse de plus en plus à désirer. Le 3 0/0 cote 95; le 4 1/2 0/0, 105.80.

Nos établissements de crédit n'en conservent pas moins une excellente tenue. On traite aux cours de la veille la Banque de Paris, la Société Générale et le Crédit Lyonnais. La Banque d'Escompte finit en légère réaction à la suite d'une manœuvre de spéculation dont les porteurs de titres n'ont pas à se préoccuper.

Le Crédit Foncier fait 4,270. Le Crédit Mobilier a des demandes actives à 448. On remarque de bons achats sur les actions et parts de fondateurs de la Banque Nationale de Saint-Domingue. Les actions de 500 fr. au porteur coûtent 300 fr. net et rapportent 20 fr. de dividende; les parts coûtent 80 fr. et rapportent 8 fr. Le placement ressort donc respectivement à 8 et 10 0/0, et la situation privilégiée de la Banque de Saint-Domingue lui assure les plus solides garanties.

On a détaché sur les obligations de première hypothèque des chemins de fer de Linarès à Almería un coupon de 7.50 qu'elles ne tarderont pas à regagner.

Le nouvel emprunt portugais est l'objet de l'attention la plus favorable. On en approuve unanimement le mécanisme à la fois simple et ingénieux. Le capital de la société co-intéressée des Tabacs est de 50 millions de francs. La concession est accordée pour 35 ans. Son rendement est de beaucoup supérieur au montant du service de l'emprunt. Il y a donc là tous les éléments d'un grand et légitime succès.

L'action des mines d'or de Saint-Antoine continue à se négocier en grande fermeté. Les actions des charbonnages d'Urikany ont des achats entre 225 et 230.

On cote à 424 sur les Chemins Economiques.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les anciennes actions du Crédit Provincial sont à échanger contre des nouvelles à raison de cinq anciennes pour une nouvelle.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

M. le Maire de Saumur et la taxe du pain

Saisi dernièrement d'une pétition que nos lecteurs connaissent et par laquelle un certain nombre d'habitants de notre ville priaient M. le Maire d'user de son droit de taxe, M. Combier a pensé se tirer habilement d'affaire en disant : « Je voudrais bien taxer le pain, mais je ne le peux pas. Les pétitionnaires invoquent une loi de 1791, mais ils ignorent qu'une loi postérieure m'a complètement désarmé (sic). » (Séance du Conseil municipal de Saumur, 27 mars 1891.)

M. le maire Combier a cru sans doute, par cette assurance qui lui est habituelle, en imposer à tout le monde. Il s'est trompé. Sa déclaration témoigne tout simplement d'une ignorance aussi complète de la législation que des devoirs de protection qui lui incombent vis-à-vis de la classe ouvrière.

Le droit de taxer le pain a été conféré aux maires par l'article 30 de la loi du 19 juillet 1791 qui est ainsi conçu dans ses parties essentielles : « La taxe des subsistances ne pourra provisoirement avoir lieu dans aucune ville ou commune que sur le pain et la viande de boucherie, sans qu'il soit permis de l'étendre sur le vin, sur le blé, ni autre espèce de denrées, etc... »

Voilà un texte clair. Un maire n'a le droit de taxer ni le vin, ni le sucre, ni le blé, ni le café, mais il peut provisoirement, c'est-à-dire quand et pour le temps qu'il le juge utile, taxer le pain et la viande.

Telle est la loi.

A-t-elle changé? Nous affirmons que non et en voici la preuve :

La question de la taxe du pain s'est présentée deux fois à la Chambre des députés dans des circonstances récentes, la première en 1883. Il s'agissait alors de la loi municipale promulguée le 5 avril 1884. M. Gatineau qui, s'il n'était l'ami personnel, était du moins l'ami politique de M. Combier, proposa de retirer aux maires le droit de taxer le pain. La Chambre appelée à voter repoussa la proposition Gatineau. (Séance du 6 novembre 1883. — *Officiel* du 7.) Donc la loi de 1791 fut formellement maintenue.

Le second incident est encore plus nouveau. Il y a deux mois à peine, 431 députés ont signé une proposition de loi tendant à la suppression de la taxe : ils l'ont déposée sur le bureau de la Chambre, témoignant ainsi que la taxe fait toujours partie de notre législation. Or, leur proposition n'a même pas encore été inscrite à l'ordre du jour.

Où donc alors est cette loi postérieure derrière laquelle se retranche M. le maire Combier? Dans son imagination sans doute et dans son imperturbable assurance, mais cela ne nous suffit pas.

Et ce qu'il y a de pis, c'est que sur 27 conseillers municipaux, sauf M. Terrien de la part duquel est venue une protestation qui l'honore, il n'en est pas un seul qui ait osé dire au maire qu'il se trompait et le rappeler au respect de la loi. Il était libre de ne pas l'appliquer, mais il n'avait pas le droit de la nier avec une semblable audace. Qui donc connaît la loi, si M. le Maire de Saumur l'ignore?

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Dans sa séance du 9 avril, le Conseil général a adopté un vœu présenté par MM. Bruas et Besnard à l'effet d'appuyer le vœu émis récemment par la Chambre de commerce de Maine-et-Loire qui demande « que la loi de juillet 1824 soit modifiée et que les mots » comme Champagne et autres qui désignent » un mode de fabrication et non un produit » naturel, puissent être employés par tous les » Français, du moment qu'ils seront accompagnés du lieu d'origine. »

Ce vœu est fondé sur le grand intérêt qu'offre cette question pour les fabricants de vins champagnisés de Saumur dont le commerce a pris une si grande importance.

Dans la même séance, sur la proposition de MM. de Soland, Bruas et plusieurs de leurs collègues, le Conseil général a renouvelé un vœu précédemment émis et tendant à frapper d'un droit compensateur à l'entrée en France les chanvres, lins et jutes provenant de l'étranger dont la concurrence est si désastreuse pour les produits de notre Vallée.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

C'est demain, 12 avril, que les feuilles de recensement doivent être remplies.

Lundi on commencera à prendre ces feuilles dans chaque maison, pour que les employés se livrent aux additions dont les résultats viendront, d'ici quelque temps, nous dire le nombre exact de la population de chaque commune.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 9 avril. — Edouard Peltier, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 8 avril. — François-Marie Péron, journalier (veuf), 52 ans, à l'Hôpital.

Le 10. — Marie Plouzeau, journalière, veuve de Jean Delaunay, 67 ans, à l'Hospice.

FACHEUX PRONOSTICS

Tout le monde se préoccupe, avec raison, du temps anormal que nous subissons depuis plusieurs mois.

A un hiver moins exceptionnel peut-être par la rigueur du froid que par sa persistance, succède un printemps fantastique. Et, il y a quelques jours, M. Camille Flammarion jetait un cri d'alarme, annonçant que nous venions de traverser une période de froid qui n'est pas près de finir.

M. Deseroix, chef du service météorologique de l'observatoire de Montsouris, partage les craintes de M. Flammarion et les explique de la manière suivante :

« Il y a, au commencement de chaque saison, des époques critiques qui présentent presque invariablement un aspect déterminé, suivant que la saison doit être normale ou non.

» Pour le printemps, il y a deux époques critiques : du 12 au 20 mars et du 8 au 20 avril. Durant ces deux périodes on doit constater une prédominance des vents polaires avec exagération de sécheresse et du pouvoir évaporant de l'air. C'est le contraire de ce que nous avons eu cette année, et, par conséquent, j'ai le regret de devoir annoncer un printemps détestable, une saison anormale jusqu'au commencement de juin.

» Le 8 juin, jour de la Saint-Médard, il y a une augmentation de la fréquence des pluies, qui cesse complètement un ou deux jours avant la Saint-Gervais, si l'été doit être beau. »

Ainsi donc il faut nous attendre jusqu'à la Saint-Gervais (18 juin) pour savoir si l'été sera beau! Quant au « gai et doux printemps », il faut, cette année, en faire son deuil.

Plusieurs lignes téléphoniques vont être prochainement établies de Paris à Orléans, Tours, Nantes et Limoges.

Dès le 1^{er} juillet, la capitale sera, en outre, reliée téléphoniquement à toutes les communes de la banlieue.

MONTMOREAU. — L'assemblée de Montmoreau aura lieu demain dimanche 12 avril. Les marchands étalagistes, entrepreneurs de jeux et de spectacles forains trouveront place, aide et protection.

BOURGUEIL. — On annonce qu'une cavalcade de bienfaisance aura lieu en cette ville le dimanche 3 mai prochain, à 4 heures de l'après-midi.

CONCOURS HIPPIQUE

Nous apprenons de source autorisée, dit le *Patriote*, que le concours hippique annuel d'Angers aura lieu les samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 mai prochain, conformément à la décision prise par la Société hippique de Paris.

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Queyrat allait lui remettre l'arme, lorsque le chef de la Sûreté lui dit vivement, tout bas à l'oreille :

— Que faites-vous, monsieur le juge d'instruction? Confier ce couteau au détenu! Il va se jeter sur vous, comme il l'a essayé tout à l'heure, vous frapper!

— Le prisonnier me frapper! riposta le magistrat tout haut. Il ne le fera pas, car ce serait là un crime qu'il ne pourrait nier.

— Il va se tuer alors!

— Se tuer! Il ne le peut pas. Il aime trop sa femme et son enfant pour les abandonner par un suicide. D'ailleurs, écarter-vous du prisonnier, monsieur le chef de la Sûreté.

» Eloignez-vous, monsieur Renard, et vous aussi, monsieur l'agent. De cette façon, s'il arrive quelque malheur, j'en serai seul la victime, comme j'en suis seul responsable.

En ce moment, il était superbe de décision, ce petit vieillard, et le romancier, électrisé par

ce spectacle, y puisait le courage d'affronter le contact du mort.

Queyrat, d'une main ferme, tendit le couteau à Marchand qui le reçut en tremblant.

— Monsieur l'aide, dit le magistrat à l'étudiant en médecine, voulez-vous avoir l'obligeance d'enlever le corps de sa place et de l'asseoir sur la chaise que voici, tout contre la table, de façon que la poitrine se trouve prise entre le dossier et le bord.

Le jeune homme souleva le cadavre avec le drap qui l'enveloppait et, avec beaucoup de peine, parvint à l'installer sur la chaise, ses bras nus posés sur la table. Queyrat le maintint contre lui, prit entre ses mains la tête qui retombait et l'appuya sur sa poitrine.

Durant cette pénible besogne, Gustave, debout à la même place, tenait les yeux fixés sur le couteau japonais. Aux crispations qui, à chaque instant, modifiaient l'expression de ses traits, il était facile de deviner que des luttes terribles l'agitaient.

Le magistrat jeta un coup d'œil sur sa physionomie et dit à voix basse à l'aide :

— Retirez-vous dans un coin, il y a du danger!

Le chef de la Sûreté s'approcha de nouveau

du vieillard et, se penchant à son oreille :

— Monsieur le juge d'instruction, je vous en prie, ne tentez pas le détenu plus longtemps. Vous vous exposez à être assassiné.

— Je le sais, riposta Queyrat très calme, mais ne faut-il pas risquer quelque chose, pour forcer cet obstiné à cracher son secret! D'ailleurs, je connais le prisonnier. Il est trop habile pour me tuer. Retournez à votre place et laissez-moi faire.

— Marchand, prononça Queyrat d'un ton net, avancez!

A ces paroles, le romancier tressaillit, semblant sortir d'un songe. Il passa la main sur ses yeux d'un geste d'angoisse et dit :

— C'est donc maintenant!... Oh! J'aimerais mieux être coupable et avoir un crime à confesser que de subir un pareil supplice!...

Il fit quelques pas avec une raideur d'automate.

— Regardez ce qui reste de René Bernard, continua le magistrat.

Gustave regarda cette tête blême aux mèches bleues, qui, dressée, était plus effrayante que couchée. Les paupières fermées paraissaient plus enfoncées, les joues plus creusées, le nez plus aminci. La bouche s'ouvrait plus

grande, tordue par une grimace, et la lèvre inférieure, tombant plus bas, découvrant les dents blanches et les gencives d'un rouge noir, se moquait avec une intensité de raillerie extraordinaire. La plaie, exsangue, baillait très large et très profonde, séparant presque la tête du tronc.

— Approchez-vous encore plus près, Marchand, commanda Queyrat. Tenez-vous à côté de moi derrière la chaise. C'est ainsi que vous trouviez placé derrière Bernard qui écrivait, en vous tournant le dos. Maintenant faites le geste de lui trancher l'artère carotide, par un mouvement d'avant en arrière, et de haut en haut, en dirigeant l'arme de la gorge vers l'oreille, dans l'entaille existant déjà.

— Allons! Que Dieu me soit en aide! Pour Céline!... Pour Emmannel!... murmura le romancier, rassemblant tout son courage, et il obéit, accompagnant chaque ordre de son exécution immédiate.

Il tremblait de tout son corps, et son visage était d'une pâleur de cire, presque aussi blême et décomposé que celui du mort.

Quand il eut fini, tenant encore de la main droite le couteau japonais, il se tourna vers Queyrat, et demanda d'une voix sourde :

à laquelle revient, nous assure-t-on, le droit de fixer cette date.

TOURS. — On écrit au *Temps* :

« La ville de Tours peut se vanter de donner asile à des voleurs habiles et audacieux.

» A la dernière session des assises, M^e Housard a eu son pardessus volé.

» En plein Conseil municipal, on a soustrait le parapluie de M. Tomasi, commissaire de police.

» Enfin, la séance de clôture du Conseil général d'Indre-et-Loire a été marquée par une véritable raffe. On a pénétré dans le vestiaire et on y a dérobé :

1^o Le pardessus de M. Oudin ; 2^o le pardessus de M. Mahoudeau ; 3^o le parapluie de M. le sénateur Gonin ; 4^o le porte-cigarettes de M. Paul Mame ; 5^o le chapeau de M. Le Jouteux.

L'INCIDENT DE NANTES

Un incident a eu lieu au Conseil général de la Loire-Inférieure.

M. de Lareinty fils, député, questionnant le préfet au sujet de la nomination d'un officier de santé comme médecin de l'hôpital de Blain, localité qu'il représente au Conseil général, s'est plaint de n'avoir pas reçu de réponse à une lettre qu'il a adressée au préfet à ce sujet, et il a ajouté : « Les représentants du peuple sont habitués à trouver plus de courtoisie auprès des représentants du gouvernement. »

Le préfet. — Je n'ai jamais reçu de leçons de courtoisie.

M. de Lareinty. — Je vous en donne une, que vous l'acceptiez ou non.

Le préfet. — Ce sont des questions qui se règlent hors séance.

M. de Lareinty. — Où vous voudrez.

M. de la Noue-Billaud, président, essaie de calmer le préfet. Mais celui-ci répond qu'il n'est pas assez bon chrétien pour pratiquer l'oubli des injures. Et, sur ces mots, il quitte la séance.

A la suite de l'incident du Conseil général, le préfet a envoyé ses témoins à M. de Lareinty fils.

Celui-ci a constitué également les siens. Les quatre témoins ont arrangé l'affaire.

LES PARIS ET LES COURSES

Plusieurs conseils généraux ont exprimé leur opinion au sujet du projet de loi relatif aux paris sur les champs de courses.

Les uns laissent au gouvernement et aux Chambres le soin de décider la question ; d'autres se sont prononcés pour le maintien du pari mutuel et pour que les Sociétés de courses aient la liberté de faire seules la police de leurs hippodromes, sous réserve des obligations légales.

— J'ai fait ce que vous exigiez. Me croyez-vous encore coupable ?

Il ajouta :

— De quel châtement jugez-vous, messieurs, que doit être puni le criminel à la place duquel j'ai enduré, moi innocent, le supplice auquel vous venez d'assister ?

— Aidez donc la justice à l'atteindre en le dénonçant, riposta Queyrat, ou en racontant le sujet de votre mystérieuse entrevue avec René Bernard, ou, tout au moins, en expliquant le motif des paroles que vous avez prononcées tout à l'heure : « Ils ne sont pas ici ceux qui peut-être devraient s'y trouver à ma place ! »

Marchand ne répondit pas et s'assit sur une chaise, car il était très las.

Le juge d'instruction lui laissa dix minutes de repos, pendant lesquelles on emporta le corps de René Bernard, après quoi il l'attaqua de nouveau :

— Le voisin immédiat de la victime, Stéphane Mordy, a disparu depuis le jour du crime.

— Ah ! s'exclama Gustave dont le visage s'éclaira d'un rayon d'espérance.

— Il est parti subitement et secrètement.

Or, dans la perquisition faite à son domicile,

Le conseil de Loir-et-Cher s'est désintéressé de la question.

Constatant que la prospérité de la race perchonnaise ne tient pas aux paris engagés dans les courses au galop, que les courses au trot de Mondoubleaux ne doivent pas leur succès aux paris, mais à l'attrait qu'elles offrent aux populations, aux fêtes dont elles sont l'occasion, à la sélection qu'elles permettent de faire entre les produits, aux visites des acheteurs étrangers qui viennent apprécier la qualité de la race perchonnaise, le conseil général de Loir-et-Cher estime qu'il n'y a aucun intérêt à se prononcer pour ou contre les paris mutuels ou à la cote.

C'est la vraie sagesse. En général, tous les autres conseils généraux paraissent tenir beaucoup à l'existence des courses, tout en se préoccupant de ne pas favoriser le jeu et la loterie.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES PAUL DESHAYES

LUNDI 13 AVRIL 1891

Une seule représentation extraordinaire avec le concours de

M^{lle} CHARLOTTE RAYNARD, M. LIVERANI, M^{lle} MÉGARD, du Gymnase ; M^{me} CLAUDIA, M. CORBIN, M^{me} RICQUIER, du Vaudeville, et M. COURCELLES, des Variétés.

Le grand succès actuel du théâtre du Gymnase

MUSOTTE

Pièce nouvelle en 3 actes, de MM. GUY DE MAUPASSANT et JACQUES NORMAND.

ON COMMENCERA PAR LES PETITS CADEAUX, comédie en 1 acte, de M. J. Normand.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »/»

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 11 avril, 12 h. 50.

Le *Siècle* dit que des mesures nécessaires vont être prises pour venger nos compatriotes Voituret et Papillon, massacrés près le Grand-Bassam.

Un télégramme de Londres annonce, d'après le *Daily Telegraph*, que de nombreuses arrestations ont été opérées à Kharkoff, à la suite d'une récente conspiration contre le Tsar.

HAVAS.

NOUVELLES A LA MAIN

Avant d'aller crier une chose sur les toits, il faut être bien sûr du faite.

Un Marseillais, de retour des Indes, raconte ses impressions dans un diner d'amis. — Ce qui m'agaçait le plus dans ce diable

on a trouvé, tombée sur le plancher de sa chambre, une épingle à tête d'émeraude qui appartenait à René Bernard, l'épingle que je vous ai montrée tout à l'heure dans mon cabinet. De plus, un carreau d'une des fenêtres de l'appartement de Mordy, — fenêtre qui communique par un balcon avec celles de la pièce où fut trouvé le cadavre, — un carreau, dis-je, est brisé. Mordy était employé à la banque Odon Wegrow. Ce départ précipité le jour de l'assassinat, la présence de ce bijou dans sa chambre, démontrent que l'employé disparu est coupable à un degré quelconque.

» Trois hypothèses se présentent. Suivez bien mes paroles, Marchand. Elles sont importantes.

» Selon la première hypothèse, Mordy et vous avez accompli le coup ensemble, puis partagé les bénéfices. Votre part a été de dix mille francs.

» Suivant la deuxième supposition, vous avez entendu de chez vous des bruits insolites à l'étage supérieur, vous êtes monté, vous avez trouvé la porte de l'appartement de Bernard ouverte, vous êtes entré, vous avez surpris Mordy et vous l'avez obligé à vous abandonner dix mille francs sur le produit de son vol, en

de pays, c'était d'avoir trop de domestiques... J'en avais quatre, rien que pour ma pipe : le premier, il me l'apportait ; le second la bourrait ; le troisième l'allumait...

— Et le quatrième ? s'écrient les convives. — Oh !... celui-là, il la fumait. Moi je n'ai jamais pu supporter l'odeur du tabac.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 6 avril

Froment, l'hect. de 77 kil. 1/2, 24 fr. — Seigle, 14 fr. — Orge, 14 à 16. — Avoine, 9 75 à 10. — Pommes de terre, le double-déc., 4 à 4 10. — Foin, la charretée de 4,050 kil., 70 à 80. — Paille, 40 fr. — Volailles, la couple, 3 75 à 4 50. — Œufs, la douzaine, » 60 à » 65. — Beurre, le 1/2 kil., 1 35 à 1 40. — Petits vins blancs des environs (230 lit.), 400 à 410 fr. — Petits vins rouges (230 lit.), 65 à 70 fr.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Pâques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté

Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. Vincent, 15, rue des Trois-Cloîtres, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra toutes les indications demandées.

LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & P^h™

HERNIÉS

COMPLÈTEMENT GUÉRIES

La plus grande reconnaissance est due à celui qui a pour but de soulager l'humanité souffrante. Aussi recommandons-nous vivement notre célèbre spécialiste, M. GLASER, à tous ceux de nos lecteurs atteints de ce mal, pour aller le consulter. La méthode pour se guérir est donnée gratis aux indigents. Les guérisons merveilleuses que M. GLASER a obtenues lui ont valu deux médailles.

M. GLASER en personne sera à consulter à Angers, le 17 avril, hôtel du Cheval-Blanc ; à SAUMUR, le 18, hôtel de Londres.

Envoyer 50 cent., pour avoir la brochure, à J. GLASER, au Raincy, Paris.

lui promettant le silence.

» Dans l'un comme dans l'autre cas, c'est vous qui avez brisé le carreau d'une fenêtre de la chambre de votre complice, pour y jeter l'épingle accusatrice qui devait détourner les soupçons de la justice.

» Enfin, dans la troisième hypothèse, Mordy, vous entendant entrer dans l'appartement de sa victime, se serait sauvé par le balcon, aurait brisé une vitre pour rentrer chez lui, et vous, vous auriez profité du champ resté libre devant vous, pour vous emparer des dix mille francs.

» Dans le premier cas, vous êtes voleur et assassin ; dans les deux derniers, vous êtes seulement voleur. Lequel de ces systèmes est le vrai ?

— Ni le premier, ni le deuxième, ni le troisième ! répondit Marchand. Je ne suis pas entré chez René Bernard.

— Estimez-vous que Stéphane Mordy soit le coupable ?

— Rien de ce que je sais personnellement ne m'autorise à le penser.

— Oh ! cet écrivain, impossible de lui faire dire autre chose que ce qu'il a déjà dit ! s'écria le juge d'instruction. Rien ne le démonte ! Pourtant, du romancier et de l'employé, l'un des deux au moins est coupable ! Mais lequel ?

(A suivre.)

Robes et Confections

M^{me} V^e CHAUSSARD

Rix-coupeuse de 1^{re} maison de Paris

SAUMUR — 38, rue Dacier — SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage fort jolie et allant parfaitement bien.

Nous approchons des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte : c'est à cette époque que toutes les Dames élégantes doivent songer à commander leurs Toilettes.

PLUS D'ESSAYAGES

Il suffit d'envoyer un corsage allant bien comme proportion, puis la longueur de jupe, devant et derrière.

LE GIL-BLAS

Le plus gai et le plus intéressant des journaux de Paris, commence le 12 avril la publication d'un roman inédit,

DETTE DE HAINE

Par GEORGES OHNET

C'est un roman de pleine actualité encadré dans une action des plus passionnées et des plus dramatiques.

S'adresser, pour abonnements, 8, rue Glück, Paris. Les numéros parus seront envoyés.

MONITEUR DE LA BANQUE

ET DE LA BOURSE

PARIS — 173, rue Saint-Honoré — PARIS

25^e Année

Revue économique et financière

Indépendante de toute société de crédit

Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi

Cours complets des Valeurs en Bourse, en Banque, d'Assurances de Charbonnages et Minières ; renseignements utiles ; études sur toutes les valeurs ; questions de jurisprudence financière ; tableaux mensuels des coupons et de l'échelle de revenus des valeurs.

Cette revue est l'une des plus anciennes, des plus répandues.

ABONNEMENT : SIX FRANCS PAR AN

ÉTRANGER : DIX FRANCS

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Maison BOUCHET, J. COUTARD, Successeur

Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

VOS CHEVEUX ne tomberont plus, ils conserveront leur couleur naturelle si vous employez la Sève Capillaire Pommade et la Lotion du docteur R... qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES de FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la Sève Capillaire Lotion pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 2 fr. 50.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

Par contrat devant M^e LELIÈVRE, notaire, du 7 avril 1891, M. et M^{me} CHATELAIN, entrepreneurs de transports à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 3, ont cédé à M. et M^{me} RIVERAIN, demeurant à Saumur, rue Dacier, leur fonds de commerce d'entrepreneurs de transports et de camionnage.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M^e LELIÈVRE, notaire.

Pour avis.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Faillite Bourrasseau

MM. les créanciers de la faillite du sieur Bourrasseau, Barthélemy, ex-négociant et agent d'affaires, demeurant à Saumur, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. L. Bonneau, expert-comptable, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le samedi 9 mars 1891, à 9 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. S. Milon, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier du Tribunal, (268) COLLIN.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé

SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC

On peut visiter.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n° 3,

Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n° 4. (40)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A Louer ou à Arreter

MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares,

Plus une parcelle de BOIRE.

S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN
UNE MAISON

Occupée par M. Le Blaye
S'adresser à M^{lle} JAGOT, rue d'Orléans, 76. (178)

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1891
MAISON
Propre au Commerce

Rue Verte, n° 8.
S'adresser à M^{me} veuve FRENZER, 6, rue Bodin. (930)

A VENDRE
CHEVAL ALEZAN
SE MONTE ET S'ATTELE
S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n° 24 bis. (143)

UN JEUNE HOMME désire trouver place *Comptable, Écritures ou Dessin*, chez lui ou à domicile. S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE FILLE, sachant bien coudre, demande une place de **FEMME DE CHAMBRE**.

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, chez M^{me} SATABIN, rue du Petit-Pré, à Saumur.

On demande DEUX BONNES OUVRIÈRES *couturières en robes*.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT
CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Depuis le mois d'octobre 1889, la *Mode illustrée* publie avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément littéraire de 4 pages, consacré à des romans illustrés, à des chroniques parisiennes et artistiques; la place qui était réservée au roman est attribuée à des articles de plusieurs genres concernant l'instruction, la tenue du ménage, le savoir-vivre, les sciences mises à la portée des femmes, etc.; en un mot la *Mode illustrée* reste ce qu'elle était, avec ses patrons, ses gravures, ses travaux de tout ordre: seulement elle accorde, au grand avantage de ses abonnés, une place considérable à la lecture, ainsi qu'aux différentes questions utiles à connaître pour son public féminin.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

AVIS

CABINET D'AFFAIRES

Le 15 Avril 1891. M. ARTHUR ROUX, comptable à Saumur, ouvrira un CABINET D'AFFAIRES, rue Dacier, n° 47, et s'occupera spécialement de: Recouvrements et contentieux, location de maisons, arpentages, expertises, achat et vente de propriétés, règlements de comptes de toute nature, renseignements divers.

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 1^{er} au 20 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre
HOTEL DE LONDRES
Saumur

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C^e

Place du Roi-René

SAUMUR

VIENT DE PARAITRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine,

PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES.

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix: 3 francs 50.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre:

4 Bon de 15 fr. contre un versement de 1 fr. et 1 fr.	1 fr. et 1 fr.	2 » 1 »	Par semaine
4 — 20 — — — — —	2 » 1 »	3 » 1 »	
4 — 30 — — — — —	3 » 1 »	40 » 1 50	
4 — 40 — — — — —	40 » 1 50	12 50 1 50	
4 — 50 — — — — —	45 » 2 »	20 » 2 50	
4 — 60 — — — — —	25 » 3 »	30 » 3 50	
4 — 80 — — — — —	33 » 4 »	40 » 4 50	
4 — 100 — — — — —	40 » 4 50	45 » 4 50	
4 — 120 — — — — —	50 » 6 »		
4 — 140 — — — — —			

jusqu'à Parfait paiement

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire, A^d COLLAS.

Épicerie Parisienne
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème, la pièce 0.60	Hollande, croûte rouge 1/2 kil. 1.20
Coulommier, — — — — — 0.80	Roquefort (st ^e des caves), — 1.60
Brie, 1 ^{er} choix, 1/2 kil. 1.40	Gruyère, 1 ^{er} choix, — 0.95
	Emmenthal extra, — 1.30

DÉPOT du TAPIOCA granulé BOURBON, origine garantie par l'estampille de la douane;

Le ballotin, 250 grammes, 0.65

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),

Le 1/2 kil., 2 f. 90

La boîte, 1 f. 20, 2 f. 20 et 3 f. 75

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 AVRIL

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	OBLIGATIONS DU CREDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0 95 —	ACTIONS	1885 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz 524 —
3 0/0 1891 93 70	Banque de France 4395 —	Orléans 1535 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 25 —
3 0/0 amortissable 95 02	Banque d'Escompte 512 50	Ouest 1055 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000 25 —
4 1/2 1883 105 75	Comptoir national d'Escompte 630 —	Compagnie parisienne du Gaz 1400 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 ^e série — — — — — 94 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier 625 —	Transatlantique 560 —	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots 604 —
Oblig. 1855-60 3 0/0 540 —	Crédit Industriel et Commercial 625 —	Canal de Panama 33 —	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500 —
— 1865 4 0/0 519 —	Crédit Lyonnais 778 75	— Suez 2495 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1869 3 0/0 443 —	Crédit Mobilier 415 —	VALEURS ÉTRANGÈRES	Est 3 0/0 anc. r. à 500 442 50	Emprunt russe 1862 5 0/0 100 20
— 1871 3 0/0 406 —	Crédit Compt. et Courants 375 —	Autrichien 4 0/0 or 97 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 445 —	— 1889 4 0/0 99 25
— 1875 4 0/0 529 —	Dépôts et Comptes courants 483 75	Dette d'Égypte 6 0/0 77 35	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 445 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série —
— 1876 4 0/0 528 —	Société Générale 935 —	Extérieur 4 0/0 92 95	Nord 3 0/0 r. à 500 447 25	— 2 ^e — — — — — —
— 1880 3 0/0 409 —	Est 1545 —	Hongrie 4 0/0 or 93 90	Orléans 3 0/0 r. à 500 443 75	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation 520 —	Paris-Lyon-Méditerranée 1545 —	Italie 5 0/0 93 90	— Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 443 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 505 50
	Midi 1328 75	Portugal 4 1/2 1888 416 —		